



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 27
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 6
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 2

Délibération N° : 23.072/U

OBJET : APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2022/2023 ENTRE EMMAUS CONNECT FONDATEUR ABBE PIERRE ET LA VILLE DE BRUNOY

SEANCE DU 27/06/2023

LE MARDI VINGT-SEPT JUIN DEUX MILLE VINGT-TROIS A 19H08, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER, Monsieur Timotée DAVIOT, Madame Nathalie MAGNIN,
Monsieur Nicolas DOHIN, Madame Céline PAVILLON, Monsieur Dominique SERGI,
Monsieur François FAREZ, Madame Clarisse ANDRÉ, Monsieur Franck PEROIS,
Monsieur Manuel DE CARVALHO, Madame Elisabeth FALOU, Monsieur Jean FIORESE,
Monsieur Nouridine SEDRATI, Madame Evelyne BERTELLI, Madame Lucrece BOUSSAÏD BINAZON,
Monsieur Serafino SERRAVALLE, Madame Françoise JUNGFER BOUVIER, Monsieur Karim SELLAMI,
Monsieur Eric BASSET, Madame Henriette SPIEGEL, Monsieur Jean-Marc TREUIL,
Madame Agnès BONAFIOUS, Monsieur Kilé Olivier YENGE

ABSENTS EXCUSES :

Madame Claudine ROSSIGNOL, Madame Fatiha AKHSIL

POUVOIRS :

Madame Marie-Hélène EUVRARD a donné pouvoir à Monsieur Eric ADAM,
Monsieur Lionel SENTENAC a donné pouvoir à Madame Sandrine LAMIRÉ,
Madame Nathalie ALCARAZ a donné pouvoir à Madame Elisabeth FALOU,
Madame Christie GEY a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER, à son départ à 21h42
Monsieur Guillaume PEYTAVIN a donné pouvoir à Madame Céline PAVILLON,
Monsieur Arnaud DEGEN a donné pouvoir à Madame Agnès BONAFIOUS

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tel : 0 39 39 39 39 Fax : 0 39 46 30 39 Courriel : conseil@mairie-brunoy.fr www.brunoy.fr

Tout ou partie de cette notice imprimée conformément à l'Art. 16 de la Loi

SEANCE DU 27/06/2023

OBJET : APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2022/2023 ENTRE EMMAUS CONNECT FONDATEUR ABBE PIERRE ET LA VILLE DE BRUNOY

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT le projet du Centre Social « Le Trait d'Union » de Brunoy inscrit dans le cadre de ce partenariat et de ses objectifs de lutte contre l'illectronisme,

CONSIDERANT la prise en charge financière de l'intégralité des dépenses directement liées au projet de permanences connectées au sein du Centre Social « Le Trait d'Union » de Brunoy,

CONSIDERANT la nécessité de développer des mesures en faveur de la lutte contre la fracture numérique et de l'accessibilité aux services publics,

CONSIDERANT l'inégalité d'accès au matériel numérique, à Internet et l'inégalité dans l'usage des outils multimédia et des informations issues de ces outils,

CONSIDERANT la nécessité pour la Ville de concourir, avec l'ensemble des partenaires, au développement des compétences numériques essentielles en faveur des personnes en situation de précarité,

Sa Commission Solidarité, Famille et Education entendue,

Après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE

SEANCE DU 27/06/2023

OBJET : APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2022/2023 ENTRE EMMAUS CONNECT FONDATEUR ABBE PIERRE ET LA VILLE DE BRUNOY

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention annexée à la présente.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention et tous les actes s'y rapportant.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 28/06/2023

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 30/06/2023

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 23.072/U

Objet de l'acte : APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT
2022/2023 ENTRE EMMAUS CONNECT FONDATEUR ABBE PIERRE ET LA VILLE
DE BRUNOY

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique / 7 - Actes speciaux et divers

Transaction Préfecture : 091-219101144-20230627-BRU_DE_22885_1-DE

Date de l'acte : 27/06/2023

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_22885_1

Date de réception en Préfecture : 29 juin 2023